

# Réception marchandise sous douane conditionné

Périmètre:

Sites de Rhodia legacy / prestataires externes de stockage et conditionnement rattachés au DCN Rhodia Opérations en France

## Acteurs

| Acteurs /services          | Rôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Responsabilité                               |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Site                       | <ul style="list-style-type: none"><li>Vérifier la présence des scellés</li><li>S'assurer que le produit est accompagné d'un titre de transit</li><li>Vérifier la date de validité du titre de transit</li><li>Si les scellés sont présents, vérifier que les numéros des scellés apposés sur le moyen de transport sont identiques à ceux figurant sur le T1</li><li>Transmettre le titre de transit au prestataire douane pour la mainlevée</li><li>S'assurer de la concordance physique et documentaire</li></ul>                                                                                                                                                       | Service réception site / prestataire externe |
| Prestataire en douane /RDE | <ul style="list-style-type: none"><li>vérifier de la date de validité du titre de transit</li><li>vérifier le code « bureau de destination »</li><li>gérer les détournements de bureaux le cas échéant</li><li>notifier le titre de transit dans le NSTI/Delta T</li><li>placer des marchandises en dépôt temporaire et suivre la comptabilité matières</li><li>établir un état des différences avant la validation de notification transit</li><li>s'assurer de la prise en charge du titre : message « IE25 »</li><li>envoyer la copie d'écran NSTI/DELTA T au site avec la confirmation de mainlevée</li><li>contrôler et compléter la déclaration en douane</li></ul> | Service douane du prestataire /RDE           |

## Scope



EMEA

## ERP



WP1

## References

## Attachments

## Présentation générale

L'objet de cette procédure est de récapituler les actions à suivre pour réceptionner les marchandises sous douane sur un site sous le DCN et de définir les responsabilités de chaque acteur pour l'ensemble des sites Rhodia / prestataires externes rattachés au DCN Rhodia Opérations en France.

## Déroulement des opérations de notification de transit

- Avant l'arrivée du moyen de transport sur le site ce dernier est chargé de demander une copie du titre de transit (T1) auprès du transitaire en charge de l'émission du titre.
- Dès l'arrivée du moyen de transport le site vérifie l'existence du titre de transit et des scellés
- Il vérifie la date de validité du titre

### Si les scellés sont présents

- Le site n'est pas autorisé à décharger et informe CTC
- Il vérifie que les numéros des scellés apposés sur le moyen de transport sont identiques à ceux figurant sur le T1 (voir modèle ci-dessous)
- Il envoie au service douane de DHL le transit et informe sur la présence des scellés
- DHL informe le bureau de douane de l'arrivée du moyen de transport scellé
- Le bureau de douane informe aussitôt DHL de sa décision :
  - Soit d'assister au déchargement : la notification d'arrivée est ensuite effectuée par le service
  - Soit d'autoriser à rompre les scellés et à décharger les marchandises
    - Une fois marchandise déchargée, le site s'assure que les quantités et poids correspondent aux éléments indiqués sur le titre de transit
    - Il crée la livraison entrante « VL31 N » en y indiquant le n° de MRN. La livraison entrante ne peut être créée que si une clé de confirmation est rentrée dans la fiche fournisseur ou dans la commande. Cette clé spécifie que les marchandises proviennent d'un pays tiers
    - Si le site constate les différences des quantités reçues, il doit dans ce cas annoter le document de transport et faire contresigner le chauffeur, ainsi que le titre de transit dans la « case 44 » des quantités réceptionnées. Il transmet ensuite à DHL le titre de transit annoté
    - En cas d'excédent ou de déficit DHL établit un événement de parcours dans la notification NSTI/Delta T. Il se coordonne avec le service des douanes auquel il fait parvenir un état des différences
    - DHL renseigne le bureau de destination, date du jour et explication de l'événement
    - DHL attend que le onglet "libéré à destination" dans le système apparait
    - DHL envoie le T1 au site avec la copie d'écran Delta T/NSTI confirmant la mainlevée

### Si les scellés ne sont pas présents

- Le site décharge la marchandise et s'assure que les quantités et le poids correspondent aux éléments indiqués sur le titre de transit
- Il crée la livraison entrante « VL31 N » en y indiquant le n° de MRN. La livraison entrante ne peut être créée que si une clé de confirmation est rentrée dans la fiche fournisseur ou dans la commande. Cette clé spécifie que les marchandises proviennent d'un pays tiers
- Si le site constate les différences des quantités reçues, il doit dans ce cas annoter le document de transport et faire contresigner le chauffeur, ainsi que le titre de transit dans la « case 44 » des quantités réceptionnées. Il transmet ensuite à DHL le titre de transit annoté
- En cas d'excédent ou de déficit DHL établit un événement de parcours dans la notification NSTI/Delta T. Il se coordonne avec le service des douanes auquel il fait parvenir un état des différences
- DHL renseigne bureau de destination, date du jour et explication de l'événement
- DHL attend que le onglet "libéré à destination" dans le système apparait
- DHL envoie le T1 au site avec la copie d'écran Delta T/NSTI confirmant la mainlevée

## Déroulement des opérations suite à la notification du transit

- Une fois le transit est notifiée et la mainlevée est accordée, DHL place la marchandise en dépôt temporaire :
  - si stockage est moins de 6 jours - placement en LADT. Le suivi de la comptabilité matières n'est pas exigé
  - si stockage est supérieur à 6 jours - placement en IST (max 90 jours). Il annote la comptabilité matières de l'entrée de la marchandise en IST
- DHL informe le site et ce dernier place la marchandise en zone dédié (aucune opération n'est possible sur la marchandise placée en dépôt temporaire)
- La sortie du dépôt temporaire est notifiée à DHL
- Le site réceptionne le produit dans SAP «transaction MIGO »
- La transaction MIGO génère dans GTS une déclaration import qui sera traitée par DHL (voir procédure « Procédure de dédouanement dans GTS Import »)
- DHL vérifie dans la réserve de travail (SAP GTS) l'existence de la déclaration, il la contrôle, la complète en se basant sur les documents commerciaux et l'envoi à DELTA
- DHL notifie la sortie dans la comptabilité matières du dépôt temporaire
- Lorsque le BAE est attribué, la déclaration est soit transmise automatiquement sur l'imprimante du site soit envoyée par courrier électronique
- La marchandise est désormais peut être utilisée par le site

## Scellés

